

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2648

présenté par
M. Colombani

à l'amendement n° 1946 de M. Acquaviva

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.